

§ II- LETTRES, N°187

2- A MERE

HENRI-DOMINIQUE, N°112

LETTRE, N°112

+

Langres, ce 11 Septembre 1867

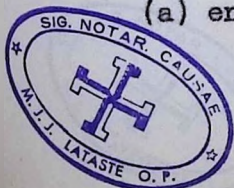
Dieu continue à ~~vous~~ e bénir la retraite, mon
 Enfant, et je sens que mes chères filles doivent prier
 pour leur oncle et pour leur père. Je me sens saisi d'u-
 ne grande joie quand je me trouve en face de cette com-
 munauté de près de 50 personnes, en songeant que ce sont
 toutes des âmes vierges, épouses de Jésus et qu'il est
 aimé de toutes ces âmes, et qu'elles sont mes soeurs!
~~Par~~ Cela me fait penser du ciel, et par moments aussi de
 notre chère pauvre Béthanie future! Et puis j'admire no-
 tre belle et grande religion en voyant comme nous, deux
 étrangers, inconnus hier, nous ~~redev~~ devenons les confi-
 dents de tout ce que ces âmes pures ont de plus intime
 et de plus caché, et comment elles nous ouvrent sans ef-
 forts tous leurs plis et replis depuis longtemps, et ce-
 la parceque nous sommes prêtres et religieux voués au
 service de Jésus-Christ! Oh! qu'il est donc bon de ser-
 vir et d'aimer un tel maitre, et que sera le Ciel puis-
 que le coeur trouve de si pures et de si suaves joies à
 se trouver quelques jours dans sa maison auprès de ses
 élus d'ici bas!

Vous avez cette fois mal deviné mon âme, mon
 Enfant, quand vous avez cru que je ne laissais pas d'é-
tre inquiet, je goutais le plus grand calme, mais il

Veuillez dire au R.P. Guéritôt que je ne pars
 d'ici que le 16 au soir ou le 17 au matin; qu'il peut
 donc m'écrire en sureté jusqu'au 15 et que j'attends les
 communications dont il m'a parlé.

Je n'ai pas un instant pour lui répondre. (a)

(a) en marge en haut de la lettre.



Spencer
10/9/67

est vrai que nous ne méritons que les chatiments de Dieu. Avant de tourner la page, tombez à genoux et faites de tout votre coeur un bon acte de résignation...

Voici la lettre que j'ai reçue ce matin du T.R.P. Souaillard:

"Chantez votre Te Deum, mon cher ami, votre affaire est réglée comme vous le désirez, et le Déffinitoire vous donne deux ans, ~~pour~~ ni plus ni moins, pour donner la vie complète à votre Oeuvre.

Vous aurez de plus un aumônier de l'Ordre

J'irai probablement vous retrouver à Béthanie dans le courant d'Octobre et nous réglerons ensemble les points de détail.

A Dieu. Je vous bénis et vous embrasse en N.S. et je me recommande à vos prières."

Dieu soit béni!

C'est le Déffinitoire qui a jugé, c'est à dire, l'autorité la plus haute de la Province!

Et l'on pourrait douter que Dieu ne soit avec nous!

Et nous pourrions croire ou laisser dire que c'est nous qui avons fait ~~que~~ cela! que c'est notre oeuvre.

Je ne l'ai jamais dit, ni pensé, ni souffert qu'on ne le dise et ne le souffrirai jamais. Souvenez du texte du ~~texte~~ sermon du 22 Juillet:

A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris- C'est le Seigneur qui a fait tout cela, et c'est pourquoi ~~heus~~ c'est si admirable ce que nous avons sous les yeux.

Annoncez la bonne nouvelle à nos amis, car je n'en ai pas le temps; et si le bon abbé Claudon est à Besancon, qu'il l'annonce à Monseigneur, en attendant que je puisse lui écrire ou aller le voir. Mais ayons bien soin tout en nous réjouissant avec nos amis de cette si heureuse issue de le faire avec toute l'humilité qui nous convient, sans paraître triompher, en louant Dieu et en nous effaçant, c.a d. en nous mettant bien à notre place.

Le projet relatif à M. Eugène de S. Germain



E. Souaillard

est à peu près conclu. J'ai reçu deux lettres à ce sujet de la Mère, à qui se nomme Mme la Comtesse de S. Chantant. Je n'ai pas dit un mot de Béthanie, mais j'ai la bonne espérance que dans leurs joies ils n'oublieront pas l'Oeuvre de Dieu, car c'est une famille très riche, très chrétienne et on me demande des prières.

Mon frère m'écrit que M. Hayem va venir à Cadillac et que son représentant lui parlera de nous et espère le décider à vous envoyer du travail et qu'alors vous n'en manquerez jamais. C'est celui qui fait travailler à Cadillac et à Auberive.

Mon frère ne paye que de la buanderie que le surplus des 100^f mais il a recueilli pour nous à Cadillac de lui et de la famille 95^f; il nous reste donc 5^f à lui rembourser.

Si nous faisons passer désormais nos colis par Gray, Gy et la croisée des routes, au lieu de Noindans? en nous entendant avec le voiturier?

Mme Roland doit causer de tout avec vous le 16. Je ne vois pas de raison pour diminuer les sommes marquées d'avance puisqu'ils peuvent la donner. Quant à demander la dot ou la rente cela dépend de ce qu'ils peuvent faire, mais il vaudrait mieux la dot. En tout cas ce n'est pas avant les vœux et on a le temps d'y penser.

Pour Mlle O'H— ne rien faire pour l'engager à nous rester— et si elle ~~reste~~ demande, ne rien précipiter pour dire non. Je compte bien vous arriver vers le 25.

J'ai dû v. dire que j'avais reçu de Mlle Magnin 239 de M. Tribut— 20^f de Mme de Ladeveze et 5^f de dons reçus par elle— Le reste vous vient de moi.

Je ne désire pas sortir des usages établis chez nos soeurs par les mots de soeur et de mère. Rétablissez donc l'ancien ordre si cela se peut, ou suspendez jusqu'à ce que nous en causions.

Je ne crois pas que v. puissiez me dire ce que l'on vous a dit sous le secret et d'ailleurs à quoi bon me le dire en confession, puisque je n'en pourrais pas user?

Dependant c'est un secret ordinaire; on ne peut rien vous dire sous le sceau de la confession puisque vous n'êtes pas prêtre. Donc ne me dites rien, mais amenez le à me parler lui-même ou à vous laisser parler.



E. Gauthier

Je prends votre communion de demain et celle de St^e Cécile et la mienne, en action de grâces, et pour les besoins de la Province, et pour ~~les~~ nos bonnes soeurs de Langres.

A Dieu- Je vous bénis toutes, soyez des saintes et que je sois un saint!

Votre père en Jésus et Marie

fr. H. Jean-Joseph

10^h 1/2 du soir.

Je dis la St^e Messe à 6^h tous les jours. La bonne Mère Prieure vous envoie ses affectueux respects.

P.S.- ~~eh~~ Jeudi, 8^h du matin- Il m'est venu une pensée après la St^e messe; dites-moi votre avis, simplement et sans gêne ni arrière pensée d'aucune sorte. Si nous demandions ici de nous prêter quelque soeur qui put, pendant quelque temps, remplir à Béthanie l'office de procureuse et de maitresse d'atelier, et peut être aussi de chantre pour former nos soeurs au chant et aux cérémonies, il est possible qu'on nous l'accorderait. Est-ce bon et désirable? Qu'en pensez-vous? Et dans ce cas préfereriez-vous une ancienne ou une jeune?- Je n'ai encore parlé de cela à personne bien entendu

Spécial

